

Formation (35 heures) Présentiel Préalable à la certification du Délégué à la Protection des Données (DPO)



OPTIMEX
DATA

Présentation de la formation

La CNIL a publié en octobre 2018, le référentiel permettant la certification des compétences du DPO.

Le DPO doit disposer de compétences juridiques, informatiques et organisationnelles en matière de protection des données personnelles.

L'obtention du certificat délivré par des organismes accrédités par la CNIL, apportera au DPO un gage de confiance et de sérieux.

Pour pouvoir se présenter à la certification, **la CNIL exige** notamment **d'avoir suivi une formation de 35 heures** sur la protection des données.

Les + de cette formation

- Gestion de la conformité RGPD comme un véritable **projet interne**
- Formation dispensée par des **Juristes spécialisés** en protection des données personnelles (Master en Droit) et des DPO opérationnels **certifiés DPO - APAVE**
- Des cas pratiques tirés des expériences de terrain des intervenants

Profil stagiaire

DPO déjà désigné ou amené à être désigné au sein de son organisme

Format

Présentiel
(Groupe de
6 Participants
maximum)

Durée : 35 heures

Module 1 : 3 jours
Module 2 : 1 jour
Module 3 : 1 jour

Prix

Selon devis ci-joint
Possibilité de prise en
Charge par un OPCO

Lieu

2 rue de l'industrie
38760 VARCES-ALLIERES-ET-RISSET

Modalités pédagogiques adaptées

Dans le cadre du handicap nous avons une procédure de prise en charge spécifique qui tient compte du handicap personnalisée de chaque stagiaire. Cette prise en charge fait l'objet d'une étude individuelle.

N'hésitez pas à nous solliciter sur ce sujet.



**96 % de satisfaction parmi
nos 500 clients**

Formation (35 heures) Présentiel

Préalable à la certification du Délégué à la Protection des Données (DPO)



OPTIMEX
DATA

Objectifs de la formation

Connaître et acquérir les compétences et savoir-faire obligatoires listés dans le référentiel de la CNIL

- Comprendre et maîtriser les principes du RGPD (licéité, minimisation, exactitude, conservation limitée, intégrité et confidentialité)
- Identifier la base juridique d'un traitement
- Etablir des procédures pour recevoir et gérer des demandes d'exercice des droits des personnes
- Connaître le cadre juridique relatif à la sous-traitance
- Identifier l'existence de transferts de données hors Union européenne
- Elaborer et mettre en œuvre une politique et des règles internes en matière de protection des données
- Organiser et participer à des audits en matière de protection des données
- Connaître le contenu du registre d'activités de traitement, du registre des sous-traitants et la documentation relative aux violations de données
- Identifier des mesures de protection de données dès la conception et par défaut
- Participer à l'identification des mesures de sécurité
- Identifier les violations de données personnelles nécessitant une notification à la CNIL et celles nécessitant une notification aux personnes concernées
- Déterminer la nécessité d'effectuer une analyse d'impact (AIPD)
- Gérer les relations avec les autorités de contrôle (CNIL)
- Elaborer et dispenser des programmes de formation et de sensibilisation du personnel
- Assurer la traçabilité de ses activités à l'aide d'outils de gouvernance

Méthode pédagogique et évaluation

- Apports théoriques et documentaires
- Études de cas, quizz et ateliers
- Questionnaires d'évaluation et de satisfaction
- Attestation de fin de formation remise à chaque stagiaire

Prérequis

- Avoir une culture en matière de protection des données
- Être sensibilisé à la sécurité des systèmes d'information
- Disposer d'une connaissance approfondie du secteur d'activité de son organisme
- Disposer d'aptitudes relationnelles nécessaires à l'exercice de la fonction de DPO



Programme de formation - Module 1 :
Maîtriser les exigences du RGPD
et de la Loi Informatique et Libertés

1. Maîtriser les fondamentaux

- Introduction générale à la protection des données
- Champ d'application
- Les définitions
- Organismes soumis aux obligations réglementaires

2. Désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD)

- Différence entre CIL et DPD
- Cas de désignation du DPD
- Compétences nécessaires pour être DPD
- Fonctions du DPD
- Missions du DPD

3. Respecter les principes du RGPD

- Introduction générale
- Principes du RGPD
- Catégories particulières de données : données sensibles
- Données relatives aux condamnations pénales et aux infractions

4. Respecter les droits des personnes

- Evolution des droits des personnes concernées
- Droits des personnes concernées
- Limitations des droits
- Procédure de gestion des demandes de droits des personnes



Programme de formation - Module 1 :
Maîtriser les exigences du RGPD
et de la Loi Informatique et Libertés

5. Mesures prises pour mise en conformité

- Introduction
- Qualifier les acteurs d'un traitement de données
- Sensibiliser les équipes
- Formaliser les équipes
- Formaliser les relations contractuelles
- Labelliser ou certifier la conformité RGPD

6. Encadrer les transferts hors UE

- Principe général applicable aux transferts
- Transferts fondés sur une décision d'adéquation
- Transferts moyennant des garanties appropriées
- Règles d'entreprise contraignantes
- Dérogations pour des situations particulières
- Protection des données personnelles dans le monde

7. Gérer les contacts avec les autorités de contrôle

- Introduction
- Composition et organisation de la CNIL
- Missions de la CNIL
- Contrôles de la CNIL
- Pouvoirs des autorités de contrôle
- Sanctions
- Procédures de coopération
- Comité Européen de la Protection des Données (CEPD)



Programme de formation - Module 1 : **Responsabilités**

1. Mesures prises pour mise en conformité

- Analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)
- Protection des données dès la conception et par défaut
- Registres des activités de traitement
- Violation de données à caractère personnel

Programme de formation - Module 2 : **Sécurité des Systèmes d'Information**

1. Introduction au système d'information

- Introduction
- Définitions
- Acteurs de la sécurité informatique
- Cybersécurité

2 . Sécurité des systèmes d'information

- Introduction
- Sécurité des réseaux
- Sécurité des postes de travail
- Sécurité des appareils mobiles
- Sécurité des sites internet
- Sécurité des serveurs



Programme de formation - Module 2 : **Sécurité des Systèmes d'Information**

3. Protéger les systèmes d'information

- Identification des risques informatiques
- Descriptions des mesures de sécurité informatique
- Gestion des risques informatiques
- Solution de cryptographie, anonymisation et signatures numériques
- Continuation des activités (PCA et PRA)

4. Documenter la sécurité des systèmes d'information

- Chartes informatiques
- Méthodologies et procédures
- Plan de communication

Programme de formation - Module 3 : **Ateliers pratiques**

1. Ateliers pratiques

- Gouvernance RGPD
- Réseaux professionnels
- Cas pratiques
- Petites questions du quotidien
- Jeux de rôle
- QCM
- Partage d'expériences